



*Au peuple souverain*

Lausanne, le 24.01.03

cc: A qui de droit - <http://www.appel-au-peuple.org> - <http://www.c9c.net/appel-au-peuple>

## ***L'avocat pédophile Wyss, Maître Magouille et Françoise***

*Citoyennes, citoyens,*

*Il y a 30 ans, Me Jean-Albert Wyss, était impliqué dans une affaire de mœurs touchant des adolescents. Le procureur de l'époque, W. Heim, un copain du parti radical, ordonna le classement de complaisance de l'affaire, sans motivation approfondie. Le pédophile put continuer sa carrière qui culminait avec sa nomination au poste de Vice-Président du Tribunal administratif. Dans cette position, il distribua une manne de permis de construire irréguliers à des députés, des syndics etc..*

*Wyss a comme associé un autre avocat louche, B. Rusconi, qui fut professeur de droit à l'Université de Lausanne. Paul Marville fut l'un de ses étudiants. A la fin de ses études, il fut engagé comme stagiaire par l'étude d'avocat Wyss et Rusconi. On noua des relations durables et mutuellement profitables. Aujourd'hui, l'avocat Marville est domicilié à la route du Village 20, 1066 Epalinges, et il a son étude avec pignon sur rue à l'avenue C.-F. Ramuz 60, 1009 Pully.*

*Entre 1992 et 1997, les époux Oswald et Danielle Russell ont eu affaire avec le Vice-Président Wyss du Tribunal administratif. Ils ont voulu défendre leur droit selon la loi au sujet de leur propriété d'Etoy. On leur recommanda le jeune talent Marville comme conseil. Ce scandale est caractérisé par des faux dans les titres et de la corruption. Le « Juge » Wyss a étouffé l'affaire et a lourdement condamné le couple. Ils ont perdu CHF 140'000 et la santé du pianiste Oswald Russell. L'avocat Marville a prévarié avec ce « Juge » corrompu. Nous avons relaté cette affaire en détail par notre communiqué du 17.06.01, et nous l'avons repris dans notre tract du 28.08.01 intitulé « Maître Magouille »*

*Le même communiqué rapportait 2 autres méfaits de Marville :*

*Lucette Christinat, déjà à la retraite, a perdu tous ses biens en 1989, à cause de l'ancien préposé corrompu de l'office des poursuites d'Avenches, Ph. Varidel et avec la complicité des « Juges » Ph. Collelough (Yverdon) et Raymond Grec (ancien Président du Tribunal cantonal). On l'a escroquée, en détournant toute sa fortune pour satisfaire les créanciers de sa fille qui venait de faire faillite. – Madame Christinat a fait appel aux services de Marville entre 1992 à 93. Il n'a strictement rien fait, mais il a eu le culot de lui facturer CHF 7'000 d'honoraires.*

*Michèle Rydlo a été une victime juteuse pour cet avocat. Elle a vécu une tentative de meurtre de son ex-mari, la justice vaudoise lui a fait subir 10 ans de procédure de divorce, entachée d'irrégularités. Après 13 ans, elle est noyée dans des dettes de frais judiciaires. Il y a de fortes présomptions pour que*

**APPELL AL PIEVEL  
APPELLO AL POPOLO  
APPEL AU PEUPLE  
AUFRUF ANS VOLK**

CCP 17-791540-8

CCP 17-655794-4

Case postale 24

CH-1001 Lausanne

Mobile: 078 – 641 99 96

Tél.: 021 – 329 02 33

Fax : 021 329 02 34

e-mail : [ulrich.g@c9c.net](mailto:ulrich.g@c9c.net)

Internet : <http://www.appel-au-peuple.org> - <http://www.c9c.net/appel-au-peuple>

les « Juges » P.-L. Cornu (aujourd'hui à Nyon) et J.-M. Ruede se soient laissés corrompre (les journalistes qui s'intéressent à ce cas peuvent obtenir un dossier bien documenté). Tous les abus de la justice sur le dos de cette mère qui élève seule 2 enfants poursuivant de hautes études n'auraient pas été possibles sans la trahison de Maître Magouille, qui a été son conseil entre 1996 et 2000.

Suite à notre tract du 28.08.01, Marville déposa une plainte pénale le 31.08.01 qui est « instruite par la « Juge » d'instruction cantonale, **Françoise Dessaux-Roulet**, 1421 Fontaines-sur-Grandson.

La tâche du juge d'instruction est d'établir les faits. Françoise aurait donc dû se demander si nos révélations étaient vraies ou fausses, puisque l'article 173.2 du Code pénal suisse précise, que des dénonciations vraies ne sont pas punissables.

Au lieu de chercher la vérité, Françoise s'est précipitée pour l'étouffer, en inculquant, non pas seulement l'auteur du tract du 28.08.01, mais en plus les 3 victimes écorchées vives, et cela sans preuves ! But : des inculpés qui ne peuvent plus témoigner.

Il est possible que Françoise ait reçu des ordres pour préserver l'honorabilité de la justice vaudoise et de ses auxiliaires. Mais cela ne l'excuse en rien : Sa façon de procéder est criminelle. 3 lésées sont sacrifiées aux intérêts d'avocats aux dents longues, Wyss, pédophile et corrompu, ainsi que Marville, prévaricateur et profiteur.

Françoise a pris l'habitude de dysfonctionner. En septembre 2001, elle a fait séquestrer la liste confidentielle de nos adhérents, violant ainsi la sphère privée de centaines de personnes. Françoise a bafoué le principe de la libre expression en ordonnant aux providers suisses de bloquer l'accès à notre site Internet (coup raté). Elle a fait séquestrer l'ordinateur du soussigné de gauche, sans aucune base légale (un ordinateur n'est pas une arme), et elle a violé le secret de fonction. Son collègue le « Juge » J.-F. Cuenod d'Yverdon a lâché devant témoins le 19.01.03 qu'il connaissait le dossier. Puisqu'il n'y a rien à faire avec nous, cette manière de procéder est illicite. Personne d'autre que Françoise ne peut être responsable de cette fuite.

**Dès le moment que Françoise a omis de rechercher la Vérité, elle est devenue notre adversaire. Elle n'est plus juge mais partie. Elle n'a jamais voulu répondre à notre question à savoir quelle relation elle entretient avec Maître Magouille (ils ont à peu près le même âge).**

**Françoise a choisi le camp des hommes de loi iniques parce qu'elle veut faire carrière. Elle est donc elle-même corrompue, marraine des juges corrompus.**

**Citoyennes et citoyens, quand Françoise Dessaux aura été traduite en justice et incarcérée pour abus de pouvoir, l'Etat de droit aura triomphé. Soutenez nos efforts. Nous ne lâcherons pas prise !**